

VALENTIN ABAD, JULIEN DHIVERT &
SEBASTIEN RIVERON / AKAIRE
FRANK ADEBIAYE
LAURENT AGUT & ANGELIKA BAUER /
LA/PROJECTS
NICOLA AGUZZI / UNDO REDO
GUILLAUME ALLARD &
YANESSA GETZ / PENTAGON
ANTOINE AUDIAU &
MANUEL WAROSZ / ANTOINE-MANUEL
ADRIEN AYMARD
JEAN-PAUL BACHOLLET
BERNARD BAISSAIT /
COMPAGNIE BERNARD BAISSAIT
ANDRÉ BALDINGER
RIK BAS BACKER / CHANGE IS GOOD
SÉBASTIEN BARRAUD
LAURENT BATARD / MECANO
RÜEDI BAUR, STÉPHANIE BRABANT,
CHANTAL GROSSEN & EVA KUBINYI /
INTEGRAL RÜEDI BAUR PARIS
ISABELLE BEAUOUIIS
ÉRIC BÉDIEZ
PASCAL BÉJEAN, OLIVIER KÖRNER &
NICOLAS LEDOUX
BRUNO BERNARD
PIERRE BERNARD
DOMINIQUE BERTHIER /
STUDIO DOUBLECLIC
AURÉLIE BERTRAM
JULIEN BIDORET
CÉCILE BINJAMIN
PHILIPPE BISSIÈRES / IBA
JEAN-MARIE BLANCHET
FRÉDÉRIC BORTOLOTTI &
FRÉDÉRIQUE STIETEL /
LORDS OF DESIGN
THIERRY BOUCHEX
AMÉLINA BOUCHEZ &
NICOLAS HUBERT
JULIEN BOULARD, TIPHAIN MASSARI,
JEAN-BAPTISTE TAISNE &
LAURENT UNGERER / C-ALBUM
JEAN-MARC BRETEGNIER /
FABRICATION MAISON
GEORGES BREVIÈRE
MARIE BRUNEAU &
BERTRAND GENIER /
PRESSE PAPIER
JULIETTE BUCQUET /
IMPRIMERIE ART & CARACTÈRE
GUILLAUME BULLAT,
ANNE BULLAT-PISCAGLIA &
ANTJE WELDE / VOITURE 14
MARIE-MATHILDE BURDEAU
OLIVIER CABON / ÉDITIONS SOLEB
PIERRE-YVES CACHARD
LINE CÉLO
SANDRA CHAMARET /
ATELIER GRAND ENSEMBLE
THIERRY CHANCOGNE
LÉA CHAPON & MYTIL DUCOMET /
MÜESLI
AHMED CHARDI
BRUNO CHARZAT, CLÉMENT HOURST &
GUILLAUME LANNEAU / AU FOND À GAUCHE
GENEVIEVE CHAUDOYE
CAMILLE CHAUVIN
THOMAS CHOSSON & ALEX MESTROT /
SUPERBIEN
SIMONE CHRIST
CYRIL COHEN / VOLUME VISUEL
PASCAL COLRAT
JÉRÔME CORGIER /
ATELIER GRAPHIQUE PARIRI
JOCELYN COTTENCIN / LIEUXCOMMUNS
THOMAS COUDERC &
CLÉMENT VAUCHEZ / HELMO
RONALD CURCHOD
JIL DANIEL
BENOÎT DEBECKER &
PASCALE ENRARD / ATELIER 18
VALÉRIE DE BERARDINIS
PHILIPPE DELANGLE / DANS LES VILLES
FRANÇOIS-XAVIER DELARUE
PIERRE DELMAS BOULY &
PATRICK LALLEMAND /
SUPERSCRIPTE²
FANNY DESBORDES,
ADRIEN CUINGNET &
ROMAIN RIOUSSE /
STUDIO PLASTIC
ANNE DESRIVIÈRES
ALEXANDRE DIMOS &
GHISLAIN TRIBOULET / DEVALENCE
PIERRE DI SCIULLO
GEOFFREY DORNE
FRANÇOIS DUBOIS, ROMAIN RACHLIN,
CYRIL TAIEB & MAXIME TETARD /
LES GRAPHIGUANTS
JÉRÔME DUPEYRAT
ISABELLE DURAND
AMERIC DUTHEIL
LOLA DUVAL
CAMILLE EBERSCHVEILER
ÉRIC EBERSCHVEILER
YANNICK EBERSCHVEILER
MARSHA EMANUEL
FRANÇOIS FABRIZI / ATELIER FABRIZI
LAURIANNE FOLINAI &
JEAN-DANIEL GALISSON / MCE
PETER GABOR
CAMILLE GADEL
ANNE CALLET
LAURENT GARBIT
FANNY GARCIA & JACK USINE /
GUSTO
JOÃO GARCIA / ANTICAMBRE
ROXANE GATAUD
GENEVIEVE GAUCKLER
CHRISTOPHE GAUDARD
JEAN-FRANÇOIS GAUTIER
XAVIER GAYOT /
IMPRIMERIE ART & CARACTÈRE
ALBAN GERVAIS
RÉGIS GLAAS / 23H45
HUBERT GRIFFE & OLIVIER DOLBEAU /
GRIFFE & DOLBEAU
JULIE CUEGUEN
»»»»»

À L'ATTENTION DE

MONSIEUR MATHIAS VICHERAT
HÔTEL DE VILLE - 29, RUE DE RIVOLI - 75196 PARIS

COPIE À

MONSIEUR BERTRAND DELANOÉ, MAIRE DE PARIS
HÔTEL DE VILLE - 29, RUE DE RIVOLI - 75196 PARIS
MADAME ROMANE SARFATI, CONSEILLÈRE DE
MADAME AURÉLIE FILIPPETTI
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
3, RUE DE VALOIS - 75033 PARIS CDX 01
MONSIEUR PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
TÉLÉDOC 151 - 139, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12
MONSIEUR CHRISTOPHE LERIBAUT, DIRECTEUR
PETIT PALAIS, MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE PARIS
AVENUE WINSTON CHURCHILL - 75008 PARIS
MONSIEUR FABRICE HERGOTT, DIRECTEUR
MUSEE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS
11, AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON - 75116 PARIS
MONSIEUR OLIVIER SAILLARD, DIRECTEUR
GALLIERA, MUSÉE DE LA MODE DE LA VILLE DE PARIS
10, AVENUE PIERRE IER DE SERBIE - 75016 PARIS
MADAME ANNE HIDALGO, PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS
ET PRÉSIDENTE DE PARIS-MUSÉES
27 RUE DES PETITES ÉCURIES - 75010 PARIS
MADAME DELPHINE LEVY, DIRECTRICE DE PARIS-MUSÉES
MADAME ANNE-SYLVIE SCHNEIDER
DIRECTRICE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
HÔTEL DE VILLE - 29, RUE DE RIVOLI - 75196 PARIS
MADAME ASTRID GRAINDORGE
MADAME ISABELLE COHEN
HÔTEL DE VILLE - 29, RUE DE RIVOLI - 75196 PARIS

OBJET

Modalités d'attribution des identités visuelles des musées de la ville de Paris :
Musée d'Art Moderne de la ville de Paris / Petit Palais / Galliera, musée de la mode.

Monsieur,

Nous avons eu rendez-vous entre vos collaborateurs, Paris-Musées et des représentants
des signataires de cette lettre, rendez-vous que vous avez convoqué, qui a eu lieu
à l'Hôtel de ville en novembre dernier, et dont nous vous remercions.
Par conséquent, nous tenions à vous en donner un résumé.

Compte rendu de la réunion du 25 novembre 2013 à la Mairie de Paris

Étaient présentes pour la Mairie
Anne-Sylvie Schneider, Delphine Levy, Astrid Graindorge, Isabelle Cohen,
et pour les graphistes
Pascal Béjean, Nicolas Ledoux, Pierre Péronnet et Vincent Perrottet.

Cette réunion, à l'initiative des graphistes, avait pour objectif d'obtenir des réponses
aux questions adressées par courrier quant à l'usage du mécénat de compétences.
Cela faisait suite à deux conventions établies pour le Petit Palais et du Musée d'Art
Moderne de la ville de Paris qui semblent clairement surévaluées (respectivement
89 000 € et 60 000 € au lieu de 15 000 € dans le cadre des appels).
Nous avons alors interpellé la Mairie de Paris sur ces conventions et dénoncé
un double standard, un contournement des appels d'offres, un dévoiement
du mécénat et un abandon des petits studios au profit des structures plus
fortunées, seules capables de se prévaloir d'une déduction fiscale à hauteur
de 60% des montants.

(...)

THOMAS GUIGUE
ISABELLE GUILLEMIN
FRANÇOIS-XAVIER HAMON
ÉTIENNE HERY
LUDOVIC HOUPPLAIN &
RACHEL CAZADAMONT / H5
GERSENDE HURPY
OLIVIER HUZ & ARIANE BOSSHARD
WILLIAM JEAN
ISABELLE JÉGO
JÉRÉMY JONCHERAY &
THOMAS OUDIN / 923A
ALEX JORDAN, VALÉRIE DEBURE &
SÉBASTIEN COURTOIS /
NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE
NICOLAS JOURNÉ, DOMITILLE POUY &
CAMILLE LEROY / CL DESIGN
S. ET J. JUPIN
CHRISTELLE KIRCHSTETTER
LAURA KNOOPS
ROMAIN LACROIX
FLORENCE LAGADEC
PHILIPPE LAKITS
ANAÏS LANCRENON
JÉRÉMY LANDES NONES /
VELVETINE TYPE FOUNDRY
ANNE-MARIE LATRÉMOLIÈRE
AMÉLIE LEBLEU / POLYGRAPHIK
MILIE-DAPHNÉ LEDUC
CLAIRE LEINA
JEAN-LUC LEMAIRE &
DAVID LONGUEIN / L775
ANETTE LENZ
SACHA LÉOPOLD
ALAIN LE QUERNEC
PATRICK LESCURE
JEAN-BAPTISTE LEVÉE
MICHAEL LEVIN / DOC. LEVIN
BRIGITTE LOUVET
YÉFA LUCAS
ASSOCIATION M.190
LAURENCE MADRELLE /
LM COMMUNIQUEUR
MALTE MARTIN
JEAN-PHILIPPE MATHIEU /
ATELIER CHOISE
ZELDA MAUGER
ULI MEISENHEIMER
FANETTE MELLIER
VINCENT MENU
CAPUCINE MERKENBRACK &
CHLOÉ TERCE / ATELIER 25
CLÉMENCE MICHON
FRANÇOIS MIEHE
BRIGITTE MONNIER
LISA MORAND
BASTIEN MORIN
MARIE MOROTE
ÉLISE MUCHIR &
FRANKLIN DESCLOUDS /
DES SIGNÉS
ROMA NAPOLI
STÉPHANE NICOLAS /
STUDIO VITAMINE
SANDRINE NUGUE
MARION PANNIER
MURIEL PARIS
CAROLINE PAUCHANT
NICOLE PÉRIGNON
PIERRE PÉRONNET &
WIJNTJE VAN ROOIJEN
BERANGÈRE PERRON &
QUENTIN GUILLAUME /
FORMABOOM
VINCENT PERROTTET
THOMAS PETITJEAN / HEY HO
VANINA PINTER
JEAN FRANÇOIS PORCHEZ /
TYPOFONDERIE.COM
DAVID POUILLARD
MATHIAS RABOT & JÉRÉMIE FESSON /
GRAPHÈNE
SAMUEL RAMBAUD &
TONY SIMÕES RELVAS / EXTRAFINE
NATTACHA RIBAC
YANNICK ROBERT
CAROLINA ROJAS
BÉNÉDICTE ROLAND
GRÉGOIRE ROMANET
PERRINE ROUSSELET
KATHLEEN ROUSSET
THIERRY SARFIS
PHILIPPE SAVOIR
CLÉMENT SAYOUS
CHARLOTTE SAYSSET
JOËL SCHILLIO
VÉRONIQUE SIMON
BRUNO SOUËTRE
MARIE SOURD & LÉOPOLD ROUX /
AAAAA
ANTOINE STEVENOT
LISA STURACCI
MATHIAS SCHWEIZER
FRANCK TALLON
EVELYN TER BEKKE & DIRK BEHAGE
NICOLAS THIEBAULT-PIKOR
GEOFFROY TOBÉ
NICOLAS TRAUTMANN
THÉRÈSE TROÏKA
BORIS TROJA / COXYWEB
JANINE VANDAMME-SCHLIMPERT
VINCENT VELASCO
MARTIN VERDET
VANESSA VÉRILLON
BENJAMIN VIALLARD
VÉRONIQUE VIENNE
RENAUD VIGOURT
FANNY WALZ
PAULINE WEBER
JÉRÔME WITZ / ELEMENT-S
MICHEL WLAŚSIKOFF

Nos interlocutrices nous ont affirmé que l'usage du mécénat de compétences resterait une pratique «exceptionnelle» pour ce type de projets, nous en prenons acte.

Quant à nos questions précises sur les deux conventions incriminées, elles ont simplement répondu qu'elles ne connaissaient pas le dossier mais qu'elles en assumaient toute la responsabilité. Il s'agissait pourtant là de l'objet même de cette réunion! Cette absence de réponse nous laisse, comment dire... songeurs, mais pas dupes.

Perseverare diabolicum, nous allons devoir reposer nos questions sans réponses à la présidente de Paris-Musées (l'établissement public qui a désormais la charge des conventions de mécénat) : Anne Hidalgo.

Cette rencontre nous a aussi permis aussi de dénoncer plus généralement les conditions unilatérales des appels d'offre, établies sans concertation avec la profession et souvent peu ou mal rémunérés. Nous avons proposé à la Mairie de Paris que soit désormais appliquée la «Charte des marchés publics de design» défendue par l'Alliance Française des Designers et approuvée par le ministère de la Culture et de la Communication. Nos interlocutrices nous ont indiqué être favorables à l'application de cette charte. À suivre.

Nous avons proposé qu'un représentant de notre profession (en concertation avec l'AFD) soit consulté lors de l'élaboration et de l'attribution des appels d'offres importants (comme c'est le cas, par exemple, pour ceux concernant l'architecture). Cette proposition a été accueillie favorablement par les représentants de la ville.

Enfin, nous avons offert à la Mairie de Paris de nous envoyer un compte-rendu écrit de cette réunion. Une relance et deux mois ont passé sans retour. C'est pourquoi nous adressons aujourd'hui notre propre résumé.

Entretemps, Madame Aurélie Filipetti, ministre de la Culture et de la Communication, a annoncé une série de mesures redéfinissant la commande publique et proposant un plus grand respect de nos conditions de travail.

En attendant leur publication, puis leur application, nous restons toujours aussi vigilants sur ces points et suivons de près les marchés publics et les autres modes de relations entre les graphistes et les institutions.

Par la présente, nous vous demandons de nous mettre en contact avec les interlocuteurs qui auront la connaissance et le pouvoir de nous répondre sans esquivance. Nous adressons une copie directe à Madame Anne Hidalgo dans le même but.

Nous demeurons à votre disposition à l'adresse info-appeldoffre@gmx.fr.

Cordialement.

Paris, le 18 janvier 2014.

En copie, la reprise de nos échanges à ce jour

COORDONNÉES DES SIGNATAIRES JOINTES

VALENTIN ABAD, JULIEN DHIVERT &
SEBASTIEN RIVERON / AKAIRE
FRANK ADEBIAYE
LAURENT AGUT & ANGELIKA BAUER /
LA/PROJECTS
NICOLA AGUZZI / UNDO REDO
GUILLAUME ALLARD &
VANESSA GETZ / PENTAGON
ANTOINE AUDIAU &
MANUEL WAROSZ / ANTOINE-MANUEL
ADRIEN AYMARD
JEAN-PAUL BACHOLLET
BERNARD BAISSAIT /
COMPAGNIE BERNARD BAISSAIT
ANDRÉ BALDINGER
RIK BAS BACKER / CHANGE IS GOOD
SÉBASTIEN BARRAUD
LAURENT BATAUD / MECANO
RUEDI BAUR, STÉPHANIE BRABANT,
CHANTAL GROSSEN & EVA KUBINYI /
INTEGRAL RUEDI BAUR PARIS
ISABELLE BEAUOIS
ÉRIC BÉDIEZ
PASCAL BÉJEAN, OLIVIER KÖRNER &
NICOLAS LEDOUX
BRUNO BERNARD
PIERRE BERNARD
DOMINIQUE BERTHIER /
STUDIO DOUBLECIC
AURÉLIE BERTRAM
JULIEN BIDORET
CÉCILE BINJAMIN
PHILIPPE BISSIÈRES / IBA
JEAN-MARIE BLANCHET
FRÉDÉRIC BORTOLOTTI &
FRÉDÉRIQUE STIETEL /
LORDS OF DESIGN
THIERRY BOUCHEX
AMÉLINA BOUCHEZ &
NICOLAS HUBERT
JULIEN BOULARD, TIPHAIN MASSARI,
JEAN-BAPTISTE TAISNE &
LAURENT UNGERER / C-ALBUM
JEAN-MARC BRETEGNIER /
FABRICATION MAISON
GEORGES BREVIÈRE
MARIE BRUNEAU &
BERTRAND GENIER /
PRESSE PAPIER
JULIETTE BUCQUET /
IMPRIMERIE ART & CARACTÈRE
GUILLAUME BULLAT,
ANNE BULLAT-PISCAGLIA &
ANTJE WELDE / VOITURE 14
MARIE-MATHILDE BURDEAU
OLIVIER CABON / ÉDITIONS SOLEB
PIERRE-YVES CACHARD
LINE CÉLO
SANDRA CHAMARET /
ATELIER GRAND ENSEMBLE
THIERRY CHANCOGNE
LÉA CHAPON & MYTIL DUCOMET /
MÜESLI
AHMED CHARDI
BRUNO CHARZAT, CLÉMENT HOURST &
GUILLAUME LANNEAU / AU FOND À GAUCHE
GENEVIEVE CHAUDOYE
CAMILLE CHAUVIN
THOMAS CHOSSON & ALEX MESTROT /
SUPERBIEN
SIMONE CHRIST
CYRIL COHEN / VOLUME VISUEL
PASCAL COLRAT
JÉRÔME CORGIER /
ATELIER GRAPHIQUE PARIRI
JOCELYN COTTENCIN / LIEUXCOMMUNS
THOMAS COUDERC &
CLÉMENT VAUCHEZ / HELMO
RONALD CURCHOD
JIL DANIEL
BENOÎT DEBECKER &
PASCALE EVRARD / ATELIER 18
VALÉRIE DE BERARDINIS
PHILIPPE DELANGLE / DANS LES VILLES
FRANÇOIS-XAVIER DELARUE
PIERRE DELMAS BOULY &
PATRICK LALLEMAND /
SUPERSCRIPT²
FANNY DESBORDES,
ADRIEN CUINGNET &
ROMAIN RIOUSSE /
STUDIO PLASTIAC
ANNE DESRIVIÈRES
ALEXANDRE DIMOS &
GHISLAIN TRIBOULET / DEVALENCE
PIERRE DI SCIULLO
GEOFFREY DORNE
FRANÇOIS DUBOIS, ROMAIN RACHLIN,
CYRIL TAIEB & MAXIME TÊTARD /
LES GRAPHIQUANTS
JÉRÔME DUPEYRAT
ISABELLE DURAND
AYMERIC DUTHEIL
LOLA DUVAL
CAMILLE EBERSCHVEILER
ÉRIC EBERSCHVEILER
YANNICK EBERSCHVEILER
MARSHA EMANUEL
FRANÇOIS FABRIZI / ATELIER FABRIZI
LAURIANNE FOLINAIS &
JEAN-DANIEL GALISSON / MCE
PETER GABOR
CAMILLE GADEL
ANNE GALLET
LAURENT GARBIT
FANNY GARCIA & JACK USINE /
GUSTO
JOÃO GARCIA / ANTICAMBRE
ROXANE GATAUD
GENEVIEVE GAUCKLER
CHRISTOPHE GAUDARD
JEAN-FRANÇOIS GAUTIER
XAVIER GAYOT /
IMPRIMERIE ART & CARACTÈRE
ALBAN GERVAIS
RÉGIS GLAAS / 23H45
HUBERT GRIFFE & OLIVIER DOLBEAU /
GRIFFE & DOLBEAU
JULIE CUEGUEN
»»»»»

À L'ATTENTION DE

MADAME ANNE HIDALGO, PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS
ET PRÉSIDENTE DE PARIS-MUSÉES
27 RUE DES PETITES ÉCURIES - 75010 PARIS

COPIE À

MONSIEUR BERTRAND DELANOÉ, MAIRE DE PARIS
HÔTEL DE VILLE - 29, RUE DE RIVOLI - 75196 PARIS
MADAME ROMANE SARFATI, CONSEILLÈRE DE
MADAME AURÉLIE FILIPPETTI
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
3, RUE DE VALOIS - 75033 PARIS CDX 01
MONSIEUR PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
TÉLÉDOC 151 - 139, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12
MONSIEUR CHRISTOPHE LERIBAUT, DIRECTEUR
PETIT PALAIS, MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE PARIS
AVENUE WINSTON CHURCHILL - 75008 PARIS
MONSIEUR FABRICE HERGOTT, DIRECTEUR
MUSÉE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS
11, AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON - 75116 PARIS
MONSIEUR OLIVIER SAILLARD, DIRECTEUR
GALLIERA, MUSÉE DE LA MODE DE LA VILLE DE PARIS
10, AVENUE PIERRE IER DE SERBIE - 75016 PARIS
MADAME DELPHINE LEVY, DIRECTRICE DE PARIS-MUSÉES
MADAME ANNE-SYLVIE SCHNEIDER
DIRECTRICE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
HÔTEL DE VILLE - 29, RUE DE RIVOLI - 75196 PARIS
MADAME ASTRID GRAINDORGE
MADAME ISABELLE COHEN
MONSIEUR MATHIAS VICHERAT
HÔTEL DE VILLE - 29, RUE DE RIVOLI - 75196 PARIS

OBJET

Modalités d'attribution des identités visuelles des musées de la ville de Paris :
Musée d'Art Moderne de la ville de Paris / Petit Palais / Galliera, musée de la mode.

Madame,

Nous vous avons adressé en 2013 copie de plusieurs courriers concernant les conventions de mécénat de compétences établies entre la Ville de Paris et des studios de design graphique. Suite à ces courriers que nous vous adressons à nouveau en pièces jointes, Monsieur Mathias Vicherat a convoqué un rendez-vous entre ses collaborateurs, Paris-Musées et des représentants des signataires de ces lettres, qui a eu lieu à l'Hôtel de ville en novembre dernier, et dont nous tenions à vous en donner un résumé.

Compte rendu de la réunion du 25 novembre 2013 à la Mairie de Paris

Étaient présentes pour la Mairie

Anne-Sylvie Schneider, Delphine Levy, Astrid Graindorge, Isabelle Cohen,

et pour les graphistes

Pascal Béjean, Nicolas Ledoux, Pierre Péronnet et Vincent Perrottet.

Cette réunion, à l'initiative des graphistes, avait pour objectif d'obtenir des réponses aux questions adressées par courrier quant à l'usage du mécénat de compétences. Cela faisait suite à deux conventions établies pour le Petit Palais et du Musée d'Art Moderne de la ville de Paris qui semblent clairement surévaluées (respectivement 89000 € et 60000 € au lieu de 15000 € dans le cadre des appels). Nous avons alors interpellé la Mairie de Paris sur ces conventions et dénoncé un double standard, un contournement des appels d'offres, un dévoiement du mécénat et un abandon des petits studios au profit des structures plus

(...)

THOMAS GUIGUE
ISABELLE GUILLEMIN
FRANÇOIS-XAVIER HAMON
ÉTIENNE HERVY
LUDOVIC HOUPLAIN &
RACHEL CAZADAMONT / H5
GERSENDE HURPY
OLIVIER HUZ & ARIANE BOSSHARD
WILLIAM JEAN
ISABELLE JÉGO
JÉRÉMY JONCHERAY &
THOMAS OUDIN / 923A
ALEX JORDAN, VALÉRIE DEBURE &
SÉBASTIEN COURTOIS /
NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE
NICOLAS JOURNÉ, DOMITILLE POUY &
CAMILLE LEROY / CL DESIGN
S. ET J. JUPIN
CHRISTELLE KIRCHSTETTER
LAURA KNOOPS
ROMAIN LACROIX
FLORENCE LAGADEC
PHILIPPE LAKITS
ANAÏS LANCRENON
JÉRÉMY LANDES NONES /
VELVETINE TYPE FOUNDRY
ANNE-MARIE LATRÉMOIÈRE
AMÉLIE LEBLEU / POLYGRAPHIK
MILIE-DAPHNÉ LEDUC
CLAIRE LEINA
JEAN-LUC LEMAIRE &
DAVID LONGUEIN / L775
ANETTE LENZ
SACHA LÉOPOLD
ALAIN LE QUERNEC
PATRICK LESCURE
JEAN-BAPTISTE LEVÉE
MICHAEL LEVIN / DOC. LEVIN
BRIGITTE LOUVET
YÉFA LUCAS
ASSOCIATION M.190
LAURENCE MADRELLE /
LM COMMUNIQUEUR
MALTE MARTIN
JEAN-PHILIPPE MATHIEU /
ATELIER CHOSE
ZELDA MAUGER
ULI MEISENHEIMER
FANETTE MELLIER
VINCENT MENU
CAPUCINE MERKENBRACK &
CHLOÉ TERCE / ATELIER 25
CLÉMENCE MICHON
FRANÇOIS MIEHE
BRIGITTE MONNIER
LISA MORAND
BASTIEN MORIN
MARIE MOROTE
ÉLISE MUCHIR &
FRANKLIN DESCLOUDS /
DES SIGNÉS
ROMA NAPOLI
STÉPHANE NICOLAS /
STUDIO VITAMINE
SANDRINE NUGUE
MARION PANNIER
MURIEL PARIS
CAROLINE PAUCHANT
NICOLE PÉRIGNON
PIERRE PÉRONNET &
WIJNTJE VAN ROOIJEN
BÉRANGÈRE PERRON &
QUENTIN GUILLAUME /
FORMABOOM
VINCENT PERROTTE
THOMAS PETITJEAN / HEY HO
VANINA PINTER
JEAN FRANÇOIS PORCHEZ /
TYPOFONDERIE.COM
DAVID POUILLARD
MATHIAS RABIOT & JÉRÉMIE FESSON /
GRAPHÈNE
SAMUEL RAMBAUD &
TONY SIMÕES RELVAS / EXTRAFINE
NATTACHA RIBAC
YANNICK ROBERT
CAROLINA ROJAS
BÉNÉDICTE ROLAND
GRÉGOIRE ROMANET
PERRINE ROUSSELET
KATHLEEN ROUSSET
THIERRY SARFIS
PHILIPPE SAVOIR
CLÉMENT SAYOUS
CHARLOTTE SAYSSET
JOËL SCHILLIO
VÉRONIQUE SIMON
BRUNO SOUËTRE
MARIE SOURD & LÉOPOLD ROUX /
AAAAA
ANTOINE STEVENOT
LISA STURACCI
MATHIAS SCHWEIZER
FRANCK TALLON
EVELYN TER BEKKE & DIRK BEHAGE
NICOLAS THIEBAULT-PIKOR
GEOFFROY TOBÉ
NICOLAS TRAUTMANN
THÉRÈSE TROÏKA
BORIS TROJA / COXYWEB
JANINE VANDAMME-SCHLIMPERT
VINCENT VELASCO
MARTIN VERDET
VANESSA VÉRILLON
BENJAMIN VIALLARD
VÉRONIQUE VIENNE
RENAUD VIGOURT
FANNY WALZ
PAULINE WEBER
JÉRÔME WITZ / ELEMENT-5
MICHEL WLAŚSIKOFF

fortunées, seules capables de se prévaloir d'une déduction fiscale à hauteur de 60% des montants.

Nos interlocutrices nous ont affirmé que l'usage du mécénat de compétences resterait une pratique «exceptionnelle» pour ce type de projets, nous en prenons acte.

Quant à nos questions précises sur les deux conventions incriminées, elles ont simplement répondu qu'elles ne connaissaient pas le dossier mais qu'elles en assumaient toute la responsabilité. Il s'agissait pourtant là de l'objet même de cette réunion! Cette absence de réponse nous laisse, comment dire... songeurs, mais pas dupes.

Perseverare diabolicum, nous allons devoir reposer nos questions sans réponses à la présidente de Paris-Musées (l'établissement public qui a désormais la charge des conventions de mécénat) : Anne Hidalgo.

Cette rencontre nous a aussi permis aussi de dénoncer plus généralement les conditions unilatérales des appels d'offre, établies sans concertation avec la profession et souvent peu ou mal rémunérés. Nous avons proposé à la Mairie de Paris que soit désormais appliquée la «Charte des marchés publics de design» défendue par l'Alliance Française des Designers et approuvée par le ministère de la Culture et de la Communication. Nos interlocutrices nous ont indiqué être favorables à l'application de cette charte. À suivre.

Nous avons proposé qu'un représentant de notre profession (en concertation avec l'AFD) soit consulté lors de l'élaboration et de l'attribution des appels d'offres importants (comme c'est le cas, par exemple, pour ceux concernant l'architecture). Cette proposition a été accueillie favorablement par les représentants de la ville.

Enfin, nous avons offert à la Mairie de Paris de nous envoyer un compte-rendu écrit de cette réunion. Une relance et deux mois ont passé sans retour. C'est pourquoi nous adressons aujourd'hui notre propre résumé.

Entretemps, Madame Aurélie Filipetti, ministre de la Culture et de la Communication, a annoncé une série de mesures redéfinissant la commande publique et proposant un plus grand respect de nos conditions de travail.

En attendant leur publication, puis leur application, nous restons toujours aussi vigilants sur ces points et suivons de près les marchés publics et les autres modes de relations entre les graphistes et les institutions.

Par la présente, nous vous demandons de nous recevoir pour cette fois-ci obtenir des réponses sans esquivé.

Nous demeurons à votre disposition à l'adresse info-appeldoffre@gmx.fr.

Cordialement.

Paris, le 18 janvier 2014.

En copie, la reprise de nos échanges à ce jour

COORDONNÉES DES SIGNATAIRES JOINTES

LETTRE COMPOSÉE EN PEIGNOT,
DESSINÉE PAR A.-M. CASSANDRE
EN 1937 POUR DEBERNY & PEIGNOT,
ET EN LE MONDE LIVRE, DESSINÉE
PAR JEAN-FRANÇOIS PORCHEZ
EN 1997 POUR TYPOFONDERIE.



Règles du jeu équitables des appels d'offres de la commande artistique et du design

Recommandées par l'Alliance française des designers, organisme professionnel reconnu par l'État Français, la Commission Européenne, le Parlement et le Conseil des ministres européens

JURIDIQUE > Repérer le cadre et les modalités

Les collectivités publiques, l'État, les établissements publics administratifs, les collectivités territoriales agissent dans le cadre des dispositions du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 stipulées dans le Code des marchés publics (CMP), tout en respectant les principes généraux — français et européen — de la commande publique: mise en concurrence, égalité de traitement des candidats, modes de publicité et d'attribution.

- Ces dispositions s'appliquent aux marchés d'un montant compris entre 15 000 € HT et 193 000 € HT.
- Les marchés inférieurs à 15 000 € HT (art. 28 du CMP) peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence.
- Au-delà de 193 000 € HT obligation est faite de publier un avis d'attribution au Bulletin officiel des annonces des marchés publics et au Journal officiel des communautés européennes après signature des contrats.

APPLICATION > Publier un appel d'offres

Pour les commandes artistiques, l'article 30 du CMP prévoit une procédure adaptée des principes français et européen, déjà évoqués, à définir par la personne publique:

- la publicité des appels d'offres via l'affichage, les sites Internet des collectivités ou les plateformes d'achats constituent autant de supports pertinents pour faire l'annonce de commandes artistiques publiques;
- la pratique consiste à adresser une demande de devis à trois ou quatre designers ou groupes de designers. Après étude, la proposition économique la plus avantageuse remporte l'attribution du marché. Ce qui n'implique pas qu'elle soit la moins onéreuse. Le choix peut entièrement se justifier par des critères qualitatifs.

PRATIQUE > Les trois étapes d'un appel d'offres

1. Rédiger un cahier des charges précis.
 2. Présélectionner trois ou quatre candidats, examiner les dossiers de création, apprécier le niveau de formation, évaluer les compétences et étudier les références professionnelles. Tous ces critères concourent à la qualité des prestations attendues.
 3. Demander aux designers une estimation de coût. Envisager alors deux cas de figure:
 - soit l'attribution du marché est décidée à partir de la sélection et après étude des devis;
 - soit à partir de la première sélection et après étude des devis, il est envisagé une ultime phase de sélection sur des projets formalisés auprès de trois candidats. Pour être significatifs ces projets impliquent un investissement important du designer en temps et en moyens. Le code de la propriété intellectuelle est garant des droits tant patrimoniaux que moraux de l'auteur. La directive européenne de mai 2001 a introduit dans notre législation le droit à une compensation équitable pour les exceptions au droit d'auteur. Un projet formalisé est une création et doit, à ce titre, être rémunéré.
- L'Alliance française des designers préconise, à l'exemple de plusieurs pays européens, d'allouer 20% du budget global de l'appel d'offres à la rémunération de dédit, à partager entre les deux candidats non retenus.
 - Dans le cas d'un appel d'offres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, à passer auprès de deux candidats maximum, le dédit est de 600 € HT par jour de design au bénéfice du candidat non retenu.

ÉTHIQUE > Pourquoi rémunérer une demande de projet ?

- L'appel d'offres se déroule dans un contexte de libre concurrence. L'intérêt, dans ce contexte précis, est d'ouvrir équitablement l'appel d'offres à tous les professionnels dont les compétences et les savoir-faire sont garants de projets de grande qualité. L'émulation de la compétition peut renforcer cette qualité si les chances sont égales pour tous — designers indépendants et agences — c'est-à-dire s'il y a proposition de défraiement des projets présentés. Sinon, l'appel d'offres privilégie les grosses structures qui, seules, sont « libres » d'investir en temps, moyens et personnes, dans la mesure où elles mettent au travail des stagiaires pour une contribution gratuite. On peut douter alors de la qualité du projet soumis au commanditaire.
- Rémunérer un projet permet au designer de se concentrer sur la véritable réponse à construire pour l'appel d'offres. Ce qui exige la mise en place d'un processus de réflexion et de création, donc une monopolisation de temps et de moyens. Ces investissements représentent un coût réel.
- Sans rémunération de projet, l'objectif du designer est de gagner à tout prix l'attribution du marché. La tendance est alors à multiplier les solutions pour séduire le commanditaire. Répondre au cahier des charges de l'appel d'offres passe au second plan. De plus, au-delà de trois projets différents, comment un designer peut-il justifier de son expertise et comment un commanditaire peut-il choisir une véritable réponse devant pléthore de créations ? Il y a alors pénurie de réflexion et de maturation de réponse.
- Demander la remise d'un projet non rémunéré entraîne la précarisation de professionnels priés d'œuvrer gratuitement, ce qui génère une forme de régression sociale. L'attachement à une éthique juste va dans le sens d'une plus grande liberté de création et d'engagement pour le designer tout en respectant la déontologie inhérente au contrôle des dépenses publiques. Au final, c'est la qualité des réalisations et l'image des commanditaires qui en ressortent valorisées.

VALENTIN ABAD, JULIEN DHIVERT &
SEBASTIEN RIVERON / AKATRE
FRANK ADEBIAYE
LAURENT AGUT &
ANGELIKA BAUER /
LA/PROJECTS
GUILLAUME ALLARD &
YANESSA GËTZ /
PENTAGON
ANTOINE AUDIAU &
MANUEL WAROSZ /
ANTOINE+MANUEL
ADRIEN AYMARD
JEAN-PAUL BACHOLLET
BERNARD BAISSAIT /
COMPAGNIE BERNARD BAISSAIT
ANDRÉ BALDINGER
LAURENT BATARD /
MÉCANO
RUEDI BAUR, STÉPHANIE BRABANT,
CHANTAL GROSSEN & EVA KUBINYI /
INTEGRAL RUEDI BAUR PARIS
ISABELLE BEAUOUISS
ÉRIC BÉDIEZ
PASCAL BÉJEAN,
OLIVIER KÖRNER &
NICOLAS LEDOUX
BRUNO BERNARD
PIERRE BERNARD
DOMINIQUE BERTHIER /
STUDIO DOUBLECLIC
AURÉLIE BERTRAM
CÉCILE BINJAMIN
PHILIPPE BISSIÈRES /
JBA
JEAN-MARIE BLANCHET
FRÉDÉRIC BORTOLOTTI &
FRÉDÉRIQUE STIETEL /
LORDS OF DESIGN
BUROZOÏQUE ÉDITEURS
AMÉLINA BOUCHEZ
NICOLAS HUBERT
THIERRY BOUCHEX
JULIEN BOULARD
MARIE-MATHILDE BURDEAU
JEAN-MARC BRETEGNIER /
FABRICATION MAISON
GEORGES BREVIÈRE
ADMINISTRATEUR MDA/IRCEC
MARIE BRUNEAU &
BERTRAND GENIER /
PRESSE PAPIER
JULIETTE BUCQUET /
IMPRIMERIE ART & CARACTÈRE
GUILLAUME BULLAT,
ANNE BULLAT-PISCAGLIA &
ANTJE WELDE /
VOITURE 14
MARIE-MATHILDE BURDEAU
OLIVIER CABON /
ÉDITIONS SOLEB
PIERRE-YVES CACHARD
FRANÇOIS CASPAR
LINE CÉLO
SANDRA CHAMARET /
ATELIER GRAND ENSEMBLE
THIERRY CHANCOGNE
BRUNO CHARZAT,
CLEMENT HOURST &
GUILLAUME LANNEAU /
AU FOND À GAUCHE
LÉA CHAPON &
MYTIL DUCOMET /
MUESLI
AHMED CHARDI
GENEVIEVE CHAUDOYE
THOMAS CHOSSON &
ALEX MESTROT /
SUPERBIEN
SIMONE CHRIST
CYRIL COHEN /
VOLUME VISUEL
PASCAL COLRAT
JÉRÔME CORGIER /
ATELIER GRAPHIQUE PARISI
JOCELYN COTTENCIN /
LIEUX COMMUNS
THOMAS COUDERC &
CLEMENT VAUCHEZ /
HELMO
RONALD CURCHOD
PHILIPPE DELANGLE /
DANS LES VILLES
PIERRE DELMAS BOULY &
PATRICK LALLEMAND /
SUPERSCRIPTE
FANNY DESBORDES,
ADRIEN CUINGNET &
ROMAIN RIOUSSE /
STUDIO PLASTAC
ANNE DESRIVIÈRES
ALEXANDRE DIMOS &
GHISLAIN TRIBOULET /
DEVALENCE
PIERRE DI SCIULLO
FRANÇOIS DUBOIS
ROMAIN RACHLIN
CYRIL TAIEB &
MAXIME TÊTARD /
ATELIER LES GRAPHIQUANTS
JÉRÔME DUPEYRAT
ISABELLE DURAND
AYMERIC DUTHEIL
LOLA DUVAL
CAMILLE EBERSCHVEILER
ÉRIC EBERSCHVEILER
YANNICK EBERSCHVEILER
MARSHA EMANUEL
FRANÇOIS FABRIZI /
ATELIER FABRIZI
MAXIME FITTES
LAURIANNE FOLINAIS &
JEAN-DANIEL GALISSON /
MCE
PIERRE-OLIVIER FRANÇOIS
CAMILLE GADEL
LAURENT GARBIT
»»»»

À L'ATTENTION DE

MONSIEUR BERTRAND DELANOÉ, MAIRE DE PARIS
HÔTEL DE VILLE - 29, RUE DE RIVOLI - 75196 PARIS

COPIE À

MADAME ROMANE SARFATI, CONSEILLÈRE DE
MADAME AURÉLIE FILIPPETTI
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

3, RUE DE VALOIS - 75033 PARIS CDX 01

MONSIEUR PIERRE MOSCOVICI

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

TÉLÉDOC 151 - 139, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12

MONSIEUR CHRISTOPHE LERIBAUT, DIRECTEUR
PETIT PALAIS, MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE PARIS
AVENUE WINSTON CHURCHILL - 75008 PARIS

MONSIEUR FABRICE HERGOTT, DIRECTEUR
MUSEE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS

11, AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON - 75116 PARIS

MONSIEUR OLIVIER SAILLARD, DIRECTEUR
GALLIERA, MUSÉE DE LA MODE DE LA VILLE DE PARIS
10, AVENUE PIERRE IER DE SERBIE - 75016 PARIS

MADAME ANNE HIDALGO, PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS
ET PRÉSIDENTE DE PARIS-MUSÉES

27 RUE DES PETITES ÉCURIES - 75010 PARIS

MADAME ANNE-SYLVE SCHNEIDER

DIRECTRICE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

HÔTEL DE VILLE - 29, RUE DE RIVOLI - 75196 PARIS

OBJET

Modalités d'attribution des identités visuelles des musées de la ville de Paris :
Musée d'Art Moderne de la ville de Paris / Petit Palais / Galliera, musée de la mode.

Monsieur le Maire,

Nous sommes 200 designers graphiques travaillant à Paris et en France. Accompagnés de professionnels d'autres métiers du design (historien, enseignant, directeur de festival et de conférence), nous nous intéressons à la façon dont les institutions publiques choisissent leurs graphistes pour les projets d'identité visuelle et de communication, notamment au niveau de la qualité des conditions de travail générés par les marchés publics.

La parution d'un billet sur un blog (<http://www.actulogo.fr/2013/01/le-petit-palais-quiressuscitait-les-logos-morts/>) a attiré notre attention sur deux musées de la ville de Paris qui se sont dotés d'une nouvelle identité visuelle par le biais de conventions de mécénat de compétences (valorisées à hauteur de 60000 et 87000€) validées par le conseil municipal en 2011 et 2012.

Ces informations soulèvent dans notre profession de nombreuses questions, tant sur le plan éthique que légal.

Le mécénat de compétence est bien légal, mais ces conventions vident de sa substance la notion de don attachée au mécénat puisque les deux studios concernés pourront finalement déduire de leurs impôts respectivement 39 000 € et 52 000 € (dans la limite de 5/1000 de leur chiffre d'affaire annuel, et « lissables » sur 5 ans).

Les montants estimés «après expertise des services municipaux concernés» sont inhabituellement élevés. Sans connaître le détail des livrables, ils sont très éloignés de ceux attribués par la ville en 2005 pour une prestation similaire attribuée par consultation – entre 15 000 et 25 000 € pour les identités de deux musées cités plus haut.

(...)

FANNY GARCIA & JACK USINE / GUSTO
JOÃO GARCIA / ANTICAMBRE
GENEVIEVE GAUCKLER
CHRISTOPHE GAUDARD
XAVIER GAYOT / IMPRIMERIE ART & CARACTÈRE
ALBAN GERVAIS
RÉGIS GLAAS / 23H45
HUBERT GRIFFE & OLIVIER DOLBEAU / ATELIER GRIFFE & DOLBEAU
JULIE GUÉGUEN
THOMAS GUIGUE
ISABELLE GUILLEMIN
FRANÇOIS-XAVIER HAMON
ÉTIENNE HERVY
LUDOVIC HOULAIN & RACHEL CAZADAMONT / H5
GERSENDE HURPY
OLIVIER HUZ & ARIANE BOSSHARD
WILLIAM JEAN
ISABELLE JÉCO
ALEX JORDAN,
VALÉRIE DÉBURE & SÉBASTIEN COURTOIS / NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE
NICOLAS JOURNÉ, DOMITILLE POUY & CAMILLE LEROY / CL DESIGN
S. ET J. JUPIN
CHRISTELLE KIRCHSTETTER
ROMAIN LACROIX
FLORENCE LAGADEC
PHILIPPE LAKITS
JÉRÉMY LANDES NONES / VELVETYN TYPE FOUNDRY
ANNE-MARIE LATRÉMOLIÈRE
JEAN-LUC LEMAIRE & DAVID LONGUEIN / L775
ANETTE LENZ
SACHA LÉOPOLD
ALAIN LE QUERNEC
PATRICK LESCURE
JEAN-BAPTISTE LEVÉE
MICHAEL LEVIN / DOC LEVIN
BRIGITTE LOUVET
ASSOCIATION M.190
VEFA LUCAS
LAURENCE MADRELLE / LM COMMUNIQUEUR
MALTE MARTIN
FANETTE MELLIER
VINCENT MENU
CAPUCINE MERKENBRACK & CHLOÉ TERCE / ATELIER 25
FRANÇOIS MIEHE
BRIGITTE MONNIER
ÉLISE MUCHIR & FRANKLIN DESCLOUDS / DES SIGNES
ROMA NAPOLI
STÉPHANE NICOLAS / STUDIO VHAMINE
SANDRINE NUGUE
MARION PANNIER
MURIEL PARIS
NICOLE PÉRIGNON
PIERRE PÉRONNET & WIJNTJE VAN ROOIJEN
BERANGÈRE PERRON & OÜENTIN
GUILLAUME / SIAOBÉ
VINCENT PERROTTET
THOMAS PETITJEAN / HEY HO
VANINA PINTER
JEAN FRANÇOIS PORCHEZ / TYPOFONDERIE.COM
MATHIAS RABOT & JÉRÉMIE FESSON / GRAPHÈNE
NATTACHA RIBAC
YANNICK ROBERT
CAROLINA ROJAS
BÉNÉDICTE ROLAND
GRÉGOIRE ROMANET
PERRINE ROUSSELET
DAVID POUILLARD
THIERRY SARFIS
PHILIPPE SAYOIR
CLÉMENT SAYOUS
JOËL SCHILLIO
VÉRONIQUE SIMON
BRUNO SOUËTRE
MARIE SOURD & LÉOPOLD ROUX / AAAAA
ANTOINE STEVENOT
LISA STURACCI
FRANCK TALLON
EVELYN TER BEKKE & DIRK BEHAGE
NICOLAS THIEBAULT-PIKOR
GEOFFROY TOBÉ
THÉRÈSE TROÏKA
LAURENT UNGERER
VINCENT VELASCO
MARTIN VERDET
VANESSA VÉRILLON
BENJAMIN VIALLARD
VÉRONIQUE VIENNE
JÉRÔME WITZ / ELEMENT-5
MICHEL WLISSIKOFF

Nous serions heureux d'y lire le positif signal d'une réévaluation des commandes de design par la ville. Las, nous y voyons plutôt un double standard : sous-évaluation quand elle paye, survalorisation quand cela ne lui coûte rien.

Nous cherchons à comprendre pourquoi vous avez opté pour ce mode de «rémunération», quand vous auriez pu passer une procédure adaptée pour les marchés inférieurs à 90000€ avec demande de 3 devis.

La première hypothèse serait que les deux musées avaient le désir de travailler avec un designer précis, ce que la règle des marchés publics interdit au-delà de 15 000€. Dans le cas du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, nous interrogeons le choix de l'agence, spécialisée dans les produits de grande consommation et le sport (aucune référence culturelle ne figure sur son site), à moins d'une volontaire approche de «branding», ce qui n'est visiblement pas le cas. Ajoutons, en toute subjectivité, que cette nouvelle identité ne fait pas, loin de là, «l'unanimité» dans la profession, tant sur le point fonctionnel que graphique.

Précisons que pour accéder à ce type de commande, il est normalement requis de justifier son expérience dans le même domaine et de présenter de solides références.

La seconde hypothèse serait que vous n'avez pas souhaité attribuer ces dépenses au budget de la ville et les reporter de fait sur l'État grâce à la défiscalisation. Pour que le montant défiscalisé soit équivalent à celui qui aurait pu être facturé, il faut l'augmenter de façon considérable, puisque seuls 60% sont déductibles. Le budget national paie alors une identité visuelle 50% plus chère que le budget parisien ne l'aurait fait. Cette surévaluation est par surcroît contradictoire avec la règle selon laquelle le montant de la convention doit être défini sans marge bénéficiaire, donc inférieur à celui qu'on pourrait appliquer dans le cadre d'une commande.

La motivation de la ville nous semble donc être plus économique qu'artistique.

Nous sommes choqués que la ville de Paris exploite ce dispositif, et que les ministères de l'Économie et de la Culture l'autorisent. En ces temps de crise où la pression économique va grandissante sur une profession déjà largement précarisée, ces pratiques aux résultats discutables ne sont plus tolérables.

De plus, nous apprenons qu'un troisième musée de la ville – Galliera, musée de la mode de la ville Paris – pourrait prochainement bénéficier d'une convention de mécénat de compétence.

Nous exprimons par ce présent courrier notre profonde incompréhension mêlée à un sentiment d'exaspération et de déception, et vous demandons de mettre un terme à ce type de pratique.

Nous attendons votre réponse de façon collective à l'adresse info-appeloffre@gmx.fr, soit individuellement à chacun des 200 signataires, parmi les graphistes et les acteurs éminents des métiers du design et de la culture, dont les coordonnées postales et électroniques sont jointes à ce courrier.

Cordialement.

Paris, le 10 avril 2013.

COORDONNÉES DES SIGNATAIRES JOINTES

Le Maire de Paris

Paris, le 10 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre relative aux modalités d'attribution des identités visuelles de certains musées de la Ville de Paris, que j'ai lue avec attention.

Je comprends votre souci que les graphistes ne soient pas, du fait du recours au mécénat de compétences, indirectement écartés de la commande publique, qui constitue aujourd'hui la méthode habituelle d'appel à votre profession pour répondre aux besoins de la Ville et ses établissements en matière d'identités visuelles.

Aussi je souhaite apporter quelques réponses précises au fait, que vous évoquez, que le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, le Petit Palais ou encore, prochainement, le Palais Galliera, musée de la mode, aient pu bénéficier de dons, par certains membres de votre profession, de logos et chartes graphiques.

Tout d'abord, le recours au mécénat de compétences est parfaitement légal et prévu par les dispositions de l'article 238 bis du code général des impôts. La circonstance que l'artiste puisse déduire fiscalement une partie de la valeur du don ne lui ôte pas cette dernière qualification.

La Ville de Paris n'a, ensuite, en aucun cas procédé à un détournement de procédure, en privilégiant le mécénat de compétences plutôt que le recours à un marché public, car elle n'a fait que répondre positivement à certaines propositions ponctuelles de dons, par des graphistes qui se sont rapprochés d'elle. Je tiens donc à vous rassurer sur le fait que, lorsque la Ville considérera qu'il existe un besoin, pour elle, en matière de fourniture d'identités visuelles ou de prestations de services graphiques, elle procédera, comme à l'accoutumée et comme elle le fait régulièrement, par voie d'attribution de marchés publics.

Enfin, s'agissant des montants, ils sont calculés en fonction de l'ampleur du travail graphique et de ses déclinaisons.

Cela étant dit, je veux que vous sachiez que la Ville restera vigilante et attentive et que le recours au mécénat de compétences demeurera exceptionnel pour la Ville et circonscrit, bien entendu, aux cas où les graphistes proposent eux-mêmes d'y recourir.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments
les meilleurs.

Bien à vous

Bertrand DELANOË

VALENTIN ABAD, JULIEN DHIVERT
& SEBASTIEN RIVERON / AKATRE
FRANK ADEBIATE
LAURENT AGUT & ANGELIKA BAUER /
LAPROJECTS
GUILLAUME ALLARD & VANESSA GETZ /
PENTAGON
ANTOINE AUDIAU & MANUEL WAROSZ /
ANTOINE-MANUEL
ADRIEN AYMARD
JEAN-PAUL BACHOLLET
BERNARD BAISSAIT /
COMPAGNIE BERNARD BAISSAIT
ANDRÉ BALDINGER
RIK BAS BACKER / CHANGE IS GOOD
LAURENT BATARD / MECANO
RUEDI BAUR, STEPHANIE BRABANT,
CHANTAL GROSSEN & EYA KUBINYI /
INTEGRAL RUEDI BAUR PARIS
ISABELLE BEAUVOIS
ÉRIC BÉDIEZ
PASCAL BÉJEAN, OLIVIER KÖRNER
& NICOLAS LEDOUX
BRUNO BERNARD
PIERRE BERNARD
DOMINIQUE BERTHIER / STUDIO DOUBLECIC
AURÉLIE BERTRAM
CÉCILE BINJAMIN
PHILIPPE BISSIÈRES / JBA
JEAN-MARIE BLANCHET
FRÉDÉRIC BORTOLOTTI
& FRÉDÉRIQUE STIETEL / LORDS OF DESIGN
BUROZOÏQUE EDITEURS
AMÉLINA BOUCHEZ
NICOLAS HUBERT
THIERRY BOUCHEX
JULIEN BOULARD
MARIE-MATHILDE BURDEAU
JEAN-MARC BRETEGNIER / FABRICATION MAISON
GEORGES BREVIÈRE
ADMINISTRATEUR MDA/IRCEC
MARIE BRUNEAU & BERTRAND GENIER /
PRESSE PAPIER
JULIETTE BUCQUET /
IMPRIMERIE ART & CARACTÈRE
GUILLAUME BULLAT, ANNE BULLAT-PISCAGLIA
& ANTJE WELDE / VOITURE 14
MARIE-MATHILDE BURDEAU
OLIVIER CABON / ÉDITIONS SOLEB
PIERRE-YVES CACHARD
FRANÇOIS CASPAR
LINE CÉLO
SANDRA CHAMARET / ATELIER GRAND ENSEMBLE
THIERRY CHANCOGNE
BRUNO CHARZAT, CLÉMENT HOURST
& GUILLAUME LANNEAU / AU FOND À GAUCHE
LEA CHAPON & MYTIL DUCOMET / MUESLI
AHMED CHARDI
GENEVIEVE CHAUDOYE
THOMAS CHOSSON & ALEX MESTROT / SUPERBIEN
SIMONE CHRIST
CYRIL COHEN / VOLUME VISUEL
PASCAL COLRAT
JÉRÔME CORCIER / ATELIER GRAPHIQUE PARIRI
JOCELYN COTTENCIN / LIEUXCOMMUNS
THOMAS COUDERC & CLÉMENT VAUCHEZ /
HELMO
RONALD CURCHOD
PHILIPPE DELANGLE / DANS LES VILLES
PIERRE DELMAS BOULY & PATRICK LALLEMAND /
SUPERSCRIP
FANNY DESBORDES, ADRIEN CUINGNET
& ROMAIN RIOUSSE / STUDIO PLASTAC
ANNE DESRIVIÈRES
ALEXANDRE DIMOS & GHISLAIN TRIBOULET /
DEVALANCE
PIERRE DI SCIULLO
GEOFFREY DORNE
FRANÇOIS DUBOIS, ROMAIN RACHLIN,
CYRIL TAIEB & MAXIME TETARD /
ATELIER LES GRAPHIQUAINS
JÉRÔME DUPEYRAT
ISABELLE DURAND
AYMERIC DUTHEIL
LOLA DUVAL
CAMILLE EBERSCHVEILER
ÉRIC EBERSCHVEILER
YANNICK EBERSCHVEILER
MARSHA EMANUEL
FRANÇOIS FABRIZI / ATELIER FABRIZI
LAURIANNE FOLINAIS
& JEAN-DANIEL GALISSON / MCE
CAMILLE GADEL
ANNE CALLET
LAURENT GARBIT
FANNY GARCIA & JACK USINE / GUSTO
JOÃO GARCIA / ANTICHAMBRE
ROXANE GATAUD
GENEVIEVE GAUCKLER
CHRISTOPHE GAUDARD
JEAN-FRANÇOIS GAUTIER / WE-WE
XAVIER GAYOT / IMPRIMERIE ART & CARACTÈRE
ALBAN GERVAIS
RÉGIS GLAAS / 23H45
HUBERT GRIFFE & OLIVIER DOLBEAU /
ATELIER GRIFFE & DOLBEAU
JULIE GUEGUEN
THOMAS GUIGUE
ISABELLE GUILLEMIN
FRANÇOIS-XAVIER HAMON
ÉTIENNE HÉRY
LUDOVIC HOUPPLAIN & RACHEL CAZADAMONT /
H5
GERSENDE HURPY
OLIVIER HUZ & ARIANE BOSSHARD
WILLIAM JEAN
ISABELLE JÉGO
JÉRÉMY JONCHERAY & THOMAS OUDIN / 923A
ALEX JORDAN, VALÉRIE DEBURE
& SEBASTIEN COURTOIS /
NOUS TRAVAILLONS ENSEMBLE
NICOLAS JOURNÉ, DOMITILLE POUY
& CAMILLE LEROY / CL DESIGN
S. ET J. JUPIN
CHRISTELLE KIRCHSTETTER
LAURA KNOOPS
ROMAIN LACROIX
FLORENCE LAGADEC
PHILIPPE LAKITS

À L'ATTENTION DE

MONSIEUR BERTRAND DELANOÉ, MAIRE DE PARIS
HÔTEL DE VILLE - 29, RUE DE RIVOLI - 75196 PARIS

COPIE À

MADAME ROMANE SARFATI, CONSEILLÈRE DE
MADAME AURÉLIE FILIPPETTI
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
3, RUE DE VALOIS - 75033 PARIS CDX 01
MONSIEUR PIERRE MOSCOVICI
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
TÉLÉDOC 151 - 139, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12
MONSIEUR CHRISTOPHE LERIBAUT, DIRECTEUR
PETIT PALAIS, MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE PARIS
AVENUE WINSTON CHURCHILL - 75008 PARIS
MONSIEUR FABRICE HERGOTT, DIRECTEUR
MUSEE D'ART MODERNE DE LA VILLE DE PARIS
11, AVENUE DU PRÉSIDENT WILSON - 75116 PARIS
MONSIEUR OLIVIER SAILLARD, DIRECTEUR
GALLIERA, MUSÉE DE LA MODE DE LA VILLE DE PARIS
10, AVENUE PIERRE IER DE SERBIE - 75016 PARIS
MADAME ANNE HIDALGO, PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS
ET PRÉSIDENTE DE PARIS-MUSÉES
27 RUE DES PETITES ÉCURIES - 75010 PARIS
MADAME ANNE-SYLVE SCHNEIDER
DIRECTRICE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
HÔTEL DE VILLE - 29, RUE DE RIVOLI - 75196 PARIS

OBJET

**Modalités d'attribution des identités visuelles des musées de la ville de Paris :
Musée d'Art Moderne de la ville de Paris / Petit Palais / Galliera, musée de la mode.**

Monsieur le Maire de Paris,

Nous vous remercions pour votre réponse en date du 10 juin 2013. Cependant, celle-ci, très politique et policée, ne nous satisfait pas du tout. Il semblerait que nos arguments n'ont pas été lus. Votre temps est précieux, le nôtre l'est également. Si nous le prenons pour vous répondre et nous répéter, c'est qu'il est important que notre prise de position collective – de plus de 200 professionnels – soit bien entendue et comprise.

«Le recours au mécénat de compétence est parfaitement légal».

En effet, mais son esprit semble ici tordu. C'est une disposition positive pour les organismes qui n'ont effectivement que peu de moyens. Nous ne pensons pas que la Ville de Paris soit de ceux-là. Connaissant un peu les coulisses des 3 musées que nous citons, il s'agit plutôt d'arrangements dus en partie au manque de moyens mis à leur disposition, et non d'offre spontanée des designers concernés.

«La valeur du don ne lui ôte pas cette dernière qualification».

Donner son temps en échange d'une réduction d'impôts n'est plus un don. Ces designers peuvent accepter cette méthode car ils en ont les moyens. Qui, dans notre profession, est assez fortuné pour profiter d'une telle défiscalisation? En mettant en place ces conventions, vous établissez un précédent discriminatoire et préjudiciable pour une profession qui vous a pourtant été utile pendant vos mandats. Vous retirez ainsi pour les seuls musées 20% d'activité pour les graphistes indépendants et la plupart des studios.

«La Ville de Paris (...) n'a en aucun cas procédé à un détournement de procédure».

Soulager le budget de la Ville en déplaçant sa charge vers le budget de l'État ne nous semble pas un chemin très droit. L'économie n'a pas pu passer inaperçue aux yeux de vos administrateurs.

ANAIS LANCRENON
JÉRÉMY LANDES NONES /
VELEVETNE TYPE FOUNDRY
ANNE-MARIE LATREMOLIERE
MILIE-DAPHNE LEDUC
CLAIRE LEINA
JEAN-LUC LEMAIRE & DAVID LONGUEIN /
L779
ANETTE LENZ
SACHA LÉOPOLD
ALAIN LE OUERNEC
PATRICK LÉSCURE
JEAN-BAPTISTE LEVÉE
MICHAEL LEVIN / DOC LEVIN
BRIGITTE LOUVET
ASSOCIATION M.190
YEFA LUCAS
LAURENCE MADRELLE / LM COMMUNIQUEUR
MALTE MARTIN
JEAN-PHILIPPE MATHIEU / ATELIER CHOSE
ULI MEISENHEIMER
FANETTE MELLIER
VINCENT MENU
CAPUCINE MERKENBRACK & CHLOÉ TERCE /
ATELIER 25
CLÉMENCE MICHON
FRANÇOIS MIEHE
BRIGITTE MONNIER
BASTIEN MORIN
MARIE MOROTÉ
ÉLISE MUCHIR & FRANKLIN DESCLOUDS /
DES SIGNES
ROMA NAPOLI
STÉPHANE NICOLAS / STUDIO VIAMINE
SANDRINE NUGUE
MARION PANNIER
MURIEL PARIS
CAROLINE PAUCHANT / K.RO.LINE
NICOLE PÉRIGNON
PIERRE PÉRONNET & WIJNTJE VAN ROOIJEN
BÉRANGÈRE PERRON & QUENTIN GUILLAUME /
SIAOBE
VINCENT PERROTET
THOMAS PETITJEAN / HEY HO
YANINA PINTER
JEAN FRANÇOIS PORCHEZ / TYPOFONDERIE.COM
MATHIAS RABOT & JÉRÉMIE FESSON /
GRAPHÈNE
NATTACHA RIBAC
YANNICK ROBERT
CAROLINA ROJAS
BÉNÉDICTE ROLAND
GRÉGOIRE ROMANET
CHRISTINE ROUAULT / FABAGOGO
PERRINE ROUSSELET
DAVID POUILLARD
THIERRY SARFIS
PHILIPPE SAYOIR
CLÉMENT SAYOUS
JOËL SCHILLIO
YÉRONIQUE SIMON
BRUNO SOUËTRE
MARIE SOURD & LÉOPOLD ROUX / AAAAA
ANTOINE STEVENOT
LISA STURACCI
FRANCK TALLON
EVELYN TER BEKKE & DIRK BEHAGE
NICOLAS THIEBAULT-PIKOR
GEOFFROY TOBÉ
NICOLAS TRAUTMANN
THÉRÈSE TROIKA
LAURENT UNGERER
JANINE VANDAMME-SCHLIMPERT
VINCENT VELASCO
MARTIN VERDET
YANESSA VÉRILLON
BENJAMIN VIALARD
YÉRONIQUE VIENNE
RENAUD VIGOURT
FANNY WALZ
JÉRÔME WITZ / ELEMENT-5
MICHEL WLISSIKOFF

«La Ville de Paris (...) n'a fait que répondre que positivement à certaines propositions de dons par des graphistes».

En cette période de crise et de confusion sur la fiscalité, il nous semble que la Mairie de Paris devrait-être exemplaire sur ces sujets et devrait soutenir les petites structures et ne pas laisser les agences de communication opérer des politiques de terre brûlée. La plupart d'entre nous a positivement accueilli votre action comme vos idées à votre arrivée. Ce type d'arguments et de réponses n'aide pas à maintenir notre confiance à votre équipe.

Par ailleurs, l'argument est totalement irrecevable, car vous éludez votre responsabilité. C'est l'institution qui valide et provoque ce type de situation en la rendant possible. Est-ce le rôle d'une institution culturelle que de se faire offrir une prestation graphique? Comment voulez-vous alors que votre politique culturelle soit crédible, et tenir un discours auprès des artistes, intellectuels et créateurs qui prétend les défendre et les faire connaître tout en leur demandant de travailler pour vous gratuitement, et de fait participer à leur précarité?

«...des montants calculés en fonction de l'ampleur du travail graphique et de ses déclinaisons».

Les documents du Petit Palais et du Musée d'art moderne ne sont pas déclinés par les auteurs de leur charte, si on en croit le marché cadre de Paris-Musées. Quand bien même les premiers documents l'étaient, notre expérience avec la Ville et ses musées n'a jamais atteint de telles sommes par le passé pour des commandes similaires. On passe ici du simple au quadruple, au bas mot.

Mais peut-être pouvez-vous nous communiquer des contre-exemples précis? Ce dernier argument révèle soit un certain cynisme, soit une méconnaissance des relations de vos services avec les studios de design graphique d'échelle «normale».

Il y aurait d'ailleurs grand lieu d'échanger sur ces relations, comme la valorisation du travail, les consultations évitables, les accords cadre parfois superflus ou simplement la qualité du dialogue entre le créateur et le décisionnaire.

C'est pourquoi nous restons à votre disposition en attendant une réponse plus constructive, soit de façon collective à l'adresse info-appeldoffre@gmx.fr, soit individuellement à chacun des 200 signataires, parmi les graphistes et les acteurs éminents des métiers du design et de la culture, dont les coordonnées postales et électroniques sont jointes à ce courrier.

Cordialement.

Paris, le 7 juillet 2013.

COORDONNÉES DES SIGNATAIRES JOINTES

Paris, le 29 JUIL, 2013

Le Directeur du Cabinet

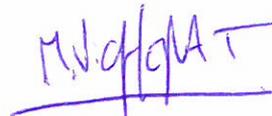
Mesdames, Messieurs,

Vous avez bien voulu saisir à nouveau Bertrand Delanoë au sujet des modalités d'attribution des identités visuelles de certains musées de la Ville de Paris. Le Maire a bien eu connaissance de votre second courrier, traduisant les interrogations et les inquiétudes de votre profession.

Attentif à votre sollicitation, il a demandé à Anne-Sylvie Schneider, Directrice de l'Information et de la Communication, et à Delphine Levy, Directrice de Paris Musées, de vous recevoir à la rentrée pour évoquer les différents points soulevés dans votre lettre.

Je tiens à vous assurer de l'attention de la municipalité aux difficultés et à la fragilité de votre profession et c'est dans cet esprit que souhaite s'inscrire le dialogue de la Ville de Paris avec vos représentants.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Mathias VICHERAT



2012 DAC 518 Convention de mécénat liant Monsieur Philippe Apeloig au Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

Le Petit Palais a souhaité changer son logotype afin d'améliorer sa visibilité et de renforcer sa communication. La société « Studio Philippe Apeloig », spécialisée dans le design graphique, a proposé de mettre en oeuvre ce projet sous la forme d'un mécénat de compétence. La société « Studio Philippe Apeloig » devait ainsi créer directement le nouveau logotype du Petit Palais et définir ses déclinaisons sur les principaux supports de communication. Après expertise des services municipaux concernés, la valorisation du mécénat de compétence a été établie à 87.000 € (montant hors taxes et sans marge bénéficiaire).

En vertu de la délibération 2011 DAC 55, votée en séance du Conseil de Paris des 28, 29 et 30 mars 2011, vous m'avez ensuite autorisé à signer une convention de mécénat liant la société « Studio Philippe Apeloig » au Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

Toutefois il s'avère que cette convention comporte une erreur matérielle, puisque Monsieur Philippe Apeloig a réalisé ce mécénat de compétence en tant que graphiste indépendant et non en tant que salarié de la société « Studio Philippe Apeloig ». Monsieur Philippe Apeloig est inscrit à la Maison des Artistes et il a choisi le régime réel d'imposition pour ses activités d'entrepreneur individuel.

Telles sont les dispositions prises dans la nouvelle convention, qui annule et remplace la première pour erreur matérielle.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de
Paris

2012 DAC 518 Convention de mécénat liant Monsieur Philippe Apeloig au Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris. _

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment les articles L2121-12, L2511-12 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Monsieur le Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention de mécénat avec Monsieur Philippe Apeloig au profit du Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD au nom de la 9eme Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec Monsieur Philippe Apeloig la convention de mécénat, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant Monsieur Philippe Apeloig au Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris. _

Article 2 : La dépense estimée à 87.000 euros sera inscrite au chapitre 21, nature 2162, rubrique V322 du budget municipal d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants sous réserve des décisions de financement. Une recette de même montant sera inscrite au chapitre 10, nature 10251, rubrique V322 du budget municipal de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants.

<http://labs.paris.fr/commun/ogc/bmo/Delib/CMDELIB20110328/89.htm>

2011 DAC 54 Signature d'une convention de mécénat liant la société CB'a Design Solutions au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris. M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Délibération affichée à l'Hôtel-de-Ville

et transmise au représentant de l'Etat le 31 mars 2011.

Reçue par le représentant de l'Etat le 31 mars 2011.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 mars 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de mécénat avec la société CB'a Design Solutions au profit du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la société CB'a Design Solutions la convention, dont le texte est annexé à la présente délibération, portant droit à l'action de mécénat pour le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

Article 2 : La dépense estimée à 60.000 euros sera inscrite au chapitre 21, nature 2162, rubrique V322 du budget municipal d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2011 et suivants. Une recette de même montant sera inscrite au chapitre 10, nature 10251, rubrique V322 du budget municipal de la Ville de Paris, exercice 2011 et suivants.

<http://www.cba-design.com/fr/projects/musee-dart-moderne-de-la-ville-de-paris/>

96, rue Édouard Vaillant 92300 Levallois-Perret, France

+33 (0)1 40 54 09 00

vincent dubois